

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
18 mars 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 4

Votants : 26

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémy Roseau
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_03_06

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHE 0025001 –
RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION**

Les caméras de vidéoprotection actuellement en place datent de 2015, la technologie dans ce domaine évolue très vite, il devient nécessaire de renouveler le parc. A cela vient s'ajouter l'extinction de l'éclairage public dans la nuit qui nécessite la mise en place de dispositifs infra-rouge. Aussi, la technologie de transmission des données (via CPL) n'est plus suffisante pour assurer un fonctionnement optimal (le flux d'images est de plus en plus important), il faut passer sur une technologie radio.
Une partie du parc avait été financé par la communauté de communes, l'autre par la ville. Afin de faire bénéficier à la communauté de communes d'une économie d'échelle, il lui a été proposé de réaliser une convention de groupement de commande.

En parallèle, le territoire de la ville s'est agrandi lors de la création de la commune nouvelle et des projets ont vu le jour (nouveau bâtiment place Foch, ZA de Coudray, etc...), de nouveaux besoins sont donc

apparus. Ce marché comprendra aussi une partie extension du réseau dont une partie à la charge de la Communauté de Communes Terre d'Auge.

Afin de permettre le lancement de cette consultation, une convention constitutive du groupement arrête les modalités de fonctionnement entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

En ce qui concerne la forme du groupement, la Ville de Pont l'Evêque est désignée comme mandataire du groupement et assumera la charge administrative et financière de la procédure de passation.

En revanche, l'exécution, notamment financière, du contrat sera assurée par chacun des membres du groupement. En conséquence, chaque entité réglera sa propre part de prestation selon les décomptes émis par le MOE et le titulaire du marché fera apparaître de façon lisible les 2 parties distinctes sur ses factures. (Il y aura deux certificats de paiements d'établis par le MOE).

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

VU le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commandes entre :
 - La Ville de Pont l'Evêque
 - et La Communauté de Communes Terre d'Auge

en vue de la passation d'un marché public relatif au renouvellement et à l'extension de la vidéoprotection,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement avec la Communauté de Communes Terre d'Auge,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes constitutifs du marché.
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses afférentes aux missions retenues dans le cadre du groupement de commande
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'établissement des demandes de subvention pour la partie extension du réseau de vidéosurveillance auprès du fond interministériel de la prévention de la délinquance au taux d'aide de 40%.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES

